

Secteur :	Transport
Sous-secteur :	Transport par eau
Classification de l'industrie :	CTI 454 Industrie du transport par eau
	CPC 721 Services de transports maritimes
	CPC 722 Services de transports par les voies navigables intérieures
Type de réserve :	Présence locale (article 11.5)
Mesures :	<i>Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes, L.R.C. 1985, ch. 17 (3^e suppl.)</i>
Description:	<u>Commerce transfrontières de services</u>
Secteur :	Les membres d'une conférence maritime doivent avoir collectivement un bureau dans la région du Canada où ils exercent leurs activités. Une conférence maritime est une association de transporteurs maritimes ayant pour objet de régir les taux de fret et les conditions du transport par eau de marchandises qui leur sont confiées ou exerçant une influence à cet égard.
Élimination progressive :	Néant